

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 29 janvier 2021

N° 2021-40

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCINA
- M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
- M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de

Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40 Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 14h45 M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45 Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30 Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30 Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40 M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
Direction générale RH et administration générale	N° 2021-40
Service prévention, social et qualité de vie au travail	

Résiliation infra annuelle par l'adhérent de son contrat avec la Mutuelle nationale territoriale (MNT) - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 Juillet 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole décidait de la mise en œuvre d'une nouvelle convention de participation portant sur la complémentaire santé, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de six années et concernant les agents, publics, ou privés, fonctionnaires ou contractuels relevant de cet employeur. La Mutuelle nationale territoriale (MNT) était retenue au regard de la qualité de services et des tarifs proposés.

La loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrat de complémentaire santé permet aux assurés de résilier, après un an de souscription, leur contrat de complémentaire santé, à tout moment, sans frais ni pénalité. Auparavant, cette faculté ne pouvait être exercée qu'une fois par an, avant la date d'anniversaire du contrat. Cette disposition qui entre en vigueur le 1er décembre 2020 au niveau national, en application des dispositions de la loi du 14 juillet 2019, prendra effet à compter du 1er février 2021 pour les agents de Bordeaux Métropole, et nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale entre Bordeaux Métropole et la MNT. Les situations individuelles de résiliation qui interviendraient dans l'intervalle du 1er décembre 2020 au 1er février 2021 seront cependant acceptées par la MNT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération en date du 12 juillet 2019 de Bordeaux Métropole autorisant Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de participation à venir au 1er janvier 2020 avec la MNT, et la convention signée avec le Directeur général adjoint de la Mutuelle nationale territoriale le 11 novembre 2019.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE qu'en application des mesures de la loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrat de complémentaire santé, les assurés peuvent résilier, après un an de souscription leur contrat de complémentaire santé, à tout moment à compter du 1er février 2021, sans frais ni pénalité,

DECIDE

<u>Article unique</u>: Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de participation entre Bordeaux Métropole et la Mutuelle nationale territoriale

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	
	Monsieur Jean-François EGRON